

Position du Conseil national de l'Ordre des infirmiers sur la prise en charge de la fin de vie - décembre 2013

24/12/2013

A la suite de la Commission de réflexion sur la fin de vie en France, et du Comité consultatif national d'éthique, le Conseil national de l'Ordre des infirmiers *"souhaite faire connaître sa position quant à cette problématique de la fin de vie"*. Il appelle de ses vœux un *"grand débat décliné régionalement et inscrit dans celui sur la Stratégie nationale de santé"*, et refuse *"toute légalisation de l'euthanasie et/ou du suicide assisté tant il est dangereux, inopportun et foncièrement contraire à la déontologie d'organiser l'aide au suicide"*. Il préconise d'abord la large information sur les textes existants (directives anticipées, personne de confiance), la formation des professionnels de santé sur la fin de vie, mais également l'érection de la prise en charge de la douleur comme *"grande cause nationale de santé publique"*. Des actions prioritaires devraient être conduites dans les EHPAD, et plus largement, l'infirmier devrait être reconnu *"comme pivot des soins apportés au patient en fin de vie"*. La *"sédation terminale"* devrait être envisageable, tout en garantissant la clause de conscience de l'infirmier.